

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 694/SLAG [Arrêté de promulgation n° 694/SLAG du 27 juillet 1974]

n° 694/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juillet 1974

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1974

Date du numéro
10 août 1974

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas. et l'article 5 décret no 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas, l'arrêté Au 10 juillet 1974 relatif à la dénomination des membres du Conseil économique et social représentant les activités économiques et sociales des territoires d'outre-mer et des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Le Haut-Commissaire adjoint Haut-Commissaire de la République p.-i.R. GAUGER.